

Les Ulis, le 26 juin 1985
Dir.Gén.MG/MP - 2071

Monsieur P. AGOSTINI
à l'attention de F. PODEVIN

Monsieur le Docteur B. HABIBI

Monsieur G. JACQUIN
Monsieur le Docteur J.P. ALLAIN
Monsieur B. POUPOT

Objet : *Distribution de fractions coagulantes chauffées C.N.T.S.*

Nos prévisions de distribution 100 % pour ces produits sont aujourd'hui de début juillet pour le P.P.S.B. chauffé C.N.T.S., et de fin juillet pour le CS chauffé C.N.T.S.

Durant une période intermédiaire, il convient de gérer au niveau des cessions : la présence simultanée de produits chauffés et de produits non chauffés ; des ruptures de stocks de produits C.N.T.S.

1. Présence simultanée de produits chauffés et de produits non chauffés :

11. La distribution des produits non chauffés reste la procédure normale, tant qu'ils sont en stock.

12. En cas de demande spécifique, en particulier pour des receveurs ayant une sérologie anti LAV négative, la distribution de produits chauffés est autorisée dès réception de cette note. La facturation devra être mise en attente, l'autorisation officielle de distribution et l'augmentation des prix de cession n'étant pas encore obtenues. Ce dernier point (+20%) devra être communiqué à nos interlocuteurs, et la régularisation devra être faite dès que cela sera possible (ceci concerne les éventuels produits d'importation, cf. point 21).

2. Ruptures de stocks de produits C.N.T.S.

21. Sauf incident, celles-ci ne concerneront que le CS chauffé. Dès maintenant, du facteur VIII chauffé d'importation est disponible (IMMUNO), et nous disposerons probablement courant juillet de facteur VIII chauffé français (LILLE).

22. Les produits sont et seront à distribuer selon la même attitude que pour le CS chauffé C.N.T.S. : pour la phase de présence simultanée avec les produits non chauffés, et en systématique après l'épuisement des stocks de produits non chauffés.

Ces consignes concernent toutes les demandes provenant de France qui nous seront faites. Je demande à F. PODEVIN de m'adresser tous les jours une courte note manuscrite indiquant les tendances, afin que nous puissions réagir immédiatement en cas de besoin.



Docteur Michel GARRETTA

C/c :

- . Membres de la Direction
- . Chefs de Département.